

Dérégulation de l'école en guise d'annonce marseillaise

En déplacement à Marseille, le Président de la république s'est livré à une véritable provocation en reprenant à son compte les refrains libéraux de transformation de l'école primaire.

Loin du nécessaire plan d'investissement attendu dans le bâti pour la rénovation d'écoles marseillaises délabrées, Emmanuel Macron entend donc dénaturer profondément le fonctionnement actuel de l'école publique. Ainsi les enseignantes et enseignants des quartiers difficiles de Marseille ne seraient pas « motivés » et devraient être « recrutés » par les directeurs d'école !

Au prétexte de traiter les difficultés de l'école à faire réussir les élèves issus des familles populaires, l'annonce de cette expérimentation sur 50 écoles marseillaises comme dans « plusieurs autres quartiers de la République » et sa généralisation possible à terme remettent sur le devant de la scène la question du statut hiérarchique de la direction d'école.

Loin de traiter des questions de fond comme le bâti scolaire, les conditions de travail, les moyens de fonctionnement ou encore l'attractivité des postes, le Président de la République se cantonne, sous couvert d'expérimentation, à une mesure explosive et largement rejetée par la profession comme l'a montré à nouveau l'enquête ministérielle réalisée en décembre 2019.

Les écoles ont besoin, à Marseille comme ailleurs, d'effectifs réduits dans toutes les classes, de personnels spécialisés de Rased et d'équipes pluri-professionnelles renforcées ainsi que d'une formation de qualité à la hauteur des besoins.

Le fonctionnement de l'école a besoin de directrices et directeurs dont les tâches sont allégées et recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, d'aide administrative et de temps de décharge suffisant.

Cette annonce présidentielle opportuniste lance de la plus mauvaise des façons le débat sur l'école dans la campagne présidentielle. Elle coïncide également avec le second passage au parlement programmé en septembre de la proposition de loi Rilhac, téléguidée par le ministère et largement rejetée par la profession enseignante.

Le SNUipp-FSU mobilisera les personnels pour mettre en échec ce projet qui dérégulerait le fonctionnement actuel de l'école. La grève du 23 septembre en sera une occasion et permettra également de poser la nécessité d'un tout autre projet pour l'école.

Paris, le 3 septembre 2021